

La Présidente du Conseil d'Administration
Service Départemental d'Incendie et de Secours
de Seine-et-Marne,

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Seine-et-Marne

Melun, le 10 avril 2025

Objet : nouveau numéro unique de rappel des secours - **0800 112 112**

Mesdames, Messieurs les Maires de Seine-et-Marne,

Dans le cadre de l'évolution du dispositif de gestion des appels d'urgence, je souhaite porter à votre connaissance l'instauration d'un **nouveau numéro unique de rappel**, utilisé par les services de secours lorsqu'ils doivent rappeler un requérant pour obtenir des informations supplémentaires, telles qu'un complément d'adresse ou des précisions sur la situation. Il s'agit du **0800 112 112**.

A noter que l'affichage du numéro peut différer en fonction du paramétrage du téléphone ; il peut revêtir les formes suivantes : 0800 112 112 ou 08 00 11 21 12 ou +33 800 11 21 12.

Le 0800 112 112 est uniquement un numéro de rappel utilisé par les services de secours ; il ne constitue donc pas un numéro pour les appels d'urgence. Pour contacter les services de secours joignables gratuitement 24h sur 24, les numéros d'urgence restent inchangés : 18 ou 112.

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi n°2020-901 du 24 juillet 2020 dite Naegelen, qui vise à lutter contre les appels frauduleux et à renforcer la sécurité des télécommunications. Désormais, lorsqu'une personne compose le 18 ou le 112 pour contacter les sapeurs-pompiers, tout rappel de leur part s'effectuera via ce numéro unique, sécurisé et identifiable. Ce dispositif garantit la fiabilité des échanges tout en assurant une meilleure protection des données personnelles des appelants.

Afin d'éviter toute confusion avec un appel malveillant ou indésirable, je vous serais reconnaissante de bien vouloir relayer cette information auprès de vos administrés.

Je vous remercie par avance pour votre concours à cette démarche visant à renforcer l'efficacité de la chaîne des secours et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Maires de Seine-et-Marne, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente,



Isoline GARREAU